

Si on changeait les règles ?

Bénéficiez
d'une aide de

50 % !*

*** Valable une fois,
pour chaque femme d'un foyer
et ce, tous les 3 ans.**

Je m'équipe à tarif réduit !

Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'aide à l'achat, les foyers devront fournir les éléments suivants :

Justificatif de domicile,

RIB du foyer bénéficiaire,

Facture d'achat postérieure
au 01/04/2025


Aide à l'achat : Passez aux
produits d'hygiène durables !

Les produits d'hygiène, notamment les protections menstruelles jetables, font partie du quotidien de nombreuses personnes. En définitive, ils représentent une part importante de nos déchets ménagers...

L'ère du tout jetable laisse place à l'ère du réutilisable !
Le Sipom vous accompagne dans cette transition en vous proposant une subvention pour l'achat de produits d'hygiène responsables.

De nombreux foyers peuvent être freinés par l'investissement de départ des produits réutilisables. C'est pourquoi le Sipom propose aux habitants de son territoire de prendre 50 % du prix d'achat en charge.

*** Dans la limite de 50 € par personne sous conditions.**



Cette aide concerne les coupes (Cups), culottes menstruelles et serviettes hygiéniques lavables.

Adopter des produits d'hygiène réutilisables, c'est :

